

EB11.R16 Comité mixte OIT/OMS de la Médecine du Travail : Rapport sur la deuxième session

Le Conseil Exécutif

1. PREND ACTE du rapport du Comité mixte OIT/OMS de la Médecine du Travail sur sa deuxième session ; ¹²
2. REMERCIE les membres du comité du travail qu'ils ont accompli ;
3. REMERCIE l'Organisation Internationale du Travail de sa précieuse collaboration ;
4. CONSTATE que le Conseil d'administration de l'OIT a exprimé une opinion favorable sur le rapport, et
5. AUTORISE sa publication et sa distribution.